

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 Janvier 2020

Date de la convocation : 21 janvier 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Thierry QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

Ont donné pouvoir : M. Pascal CHAUMARTIN à Mme Michèle CEDRIN, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à Mme Annie DUTRON, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN à Mme Maryline SILVESTRE, M. Sylvain LAIGNEL à M. Gérard LAMBERT, Monsieur Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO.

Absent suppléé : M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Absente excusée : M. Blandine VIDOR.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **JAZZ A VIENNE** : Participation aux travaux du Théâtre Antique nécessaires au déroulement du festival

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

L'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) chargé de l'organisation et de la gestion du festival Jazz à Vienne a été créé par ViennAgglo en 2011. Le Théâtre antique de Vienne est une composante essentielle du festival et inscrit ce dernier dans une dimension unique.

Conjuguant à la fois un volet monument historique et scène de spectacle vivant, le Théâtre antique doit régulièrement faire l'objet d'améliorations et d'aménagement que ce soit sur son identité de monument historique mais aussi en tant que scène de spectacle vivant.

Dans ce cadre, il a été retenu le principe d'un financement par l'Agglomération des opérations relevant de travaux nécessaires à la réalisation des spectacles.

Ainsi, il apparaît nécessaire de rénover l'étanchéité de la scène. Il s'agit d'un traitement en système de résine d'étanchéité liquide circulaire, capable d'offrir à la fois un confort d'utilisation, une grande durabilité et la possibilité d'un fort trafic avec du matériel roulant. Le montant de ces travaux est de 61 347 € HT.

D'autre part, à la demande de la commission de sécurité, il s'avère nécessaire de créer une sortie de secours supplémentaire. La réalisation de cette dernière prévoit la création d'un escalier permettant la sortie des spectateurs et permet ainsi de maintenir la jauge dans des conditions de sécurité souhaitées par les autorités compétentes. Les travaux nécessaires sont évalués à 174 521 € HT.

Il est proposé le versement à la Ville de Vienne, maître d'ouvrage, de fonds de concours correspondant à 80 % des coûts de ces travaux soit, 49 078 € pour la scène du Théâtre antique et 139 617 € pour l'escalier de secours supplémentaire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau communautaire du 14 janvier 2020,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

APPROUVE le versement à la Ville de Vienne de fonds de concours de 49 078 € relatif à la rénovation de l'étanchéité de la scène et 139 617 € relatif à la création d'une nouvelle issue de secours au Théâtre Antique. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours, article 2141412, antenne 6600.

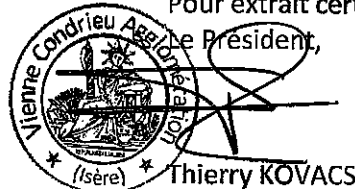
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 28 janvier 2020

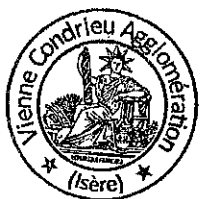
Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 03 FEV. 2020
et a été publiée le 03 FEV. 2020

Pour extrait certifié conforme

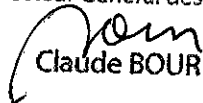
le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Claude BOUR